



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Première Commission

9^e séance plénière

Mercredi 12 octobre 2022, à 15 heures
New York

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

En l'absence du Président, M. Zambrana Torrelío (État plurinational de Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président par intérim (parle en anglais) : Comme les membres le savent, le débat général doit prendre fin cet après-midi. Il reste 19 oratrices et orateurs inscrits sur la liste. La Commission a également convenu qu'au moins une heure et demie du débat général serait consacrée aux déclarations de la société civile. Conformément à cette décision prise ce matin, nous entendrons ces déclarations demain.

La Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies auprès de la Conférence, M^{me} Tatiana Valovaya, nous a rejoints aujourd'hui à la tribune. Je lui souhaite la bienvenue. Nous attendons avec intérêt de l'entendre plus tard aujourd'hui.

M^{me} Haile (Érythrée) (parle en anglais) : Qu'il me soit permis de me joindre aux représentants qui se sont exprimés avant moi pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la tête de la Première Commission.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites respectivement par le Représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le Représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.2), et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

Il y a 77 ans, l'Organisation des Nations Unies était créée dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre et de garantir la justice et le développement pour tous. Pourtant, nous nous réunissons une fois de plus au sein de la Première Commission afin d'aborder des questions essentielles liées à la sécurité internationale, au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération des armes de destruction massive. La paix et le développement restent hors de portée de l'humanité. Il est vrai qu'il nous faut être réalistes et que nous ne pouvons nous attendre à ce que les tensions dans le monde s'apaisent du jour au lendemain. Ma délégation souhaite cependant souligner que certaines actions, si elles sont menées à bien, sont susceptibles de renforcer la confiance internationale, qui reste un élément essentiel pour faire avancer la cause du désarmement nucléaire international et de la non-prolifération.

La plus importante de ces actions est le respect intégral de l'ensemble des principes et normes qui visent à préserver la primauté des traités et accords internationaux en reconnaissant collectivement la nécessité de poursuivre le progrès, tant sur le front du désarmement que sur celui de la non-prolifération. Il est

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



dès lors impératif que le multilatéralisme et les solutions convenues au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, constituent une base solide pour traiter les questions de désarmement, de paix et de sécurité. Le dialogue doit être l'instrument central pour aborder la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Les sanctions, les menaces ou le recours à la force peuvent difficilement offrir une solution durable aux problèmes de prolifération.

Nous devons nous pencher comme il se doit sur la relation entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération, d'une part, et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, d'autre part. Ma délégation est convaincue que tous les États ont le droit inaliénable de développer tous les aspects de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques, sans aucune discrimination, conformément aux obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le transfert libre, sans entrave et non discriminatoire de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, doit être pleinement respecté. Ma délégation salue l'assistance et les efforts accrus que déploie l'Agence internationale de l'énergie atomique en faveur des pays en développement dans les domaines de l'énergie nucléaire, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, ainsi que de l'application de la technologie nucléaire.

L'absence de progrès notables dans le domaine du désarmement nucléaire est en effet préoccupante. Cependant, la paix et la sécurité ne sont pas menacées par les seules armes nucléaires. Ma délégation partage les préoccupations exprimées par de nombreux représentants au sujet des armes classiques, ainsi que de la prolifération, du transfert et de la circulation des armes légères et de petit calibre illicites. Plus que tout autre type d'armement, ces dernières sont devenues le principal instrument de destruction dans les pays développés comme dans les pays en développement. En outre, d'autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques, biologiques et à toxines, constituent une menace pour la sécurité internationale. Il est illégal et immoral d'employer ou de menacer d'employer des armes nucléaires. Des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes, la création de zones dénucléarisées, et l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires récemment adopté sont des étapes cruciales vers une dénucléarisation complète.

L'humanité est confrontée à une convergence de défis multiples et inédits, comme on n'en a pas vu depuis des siècles, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques,

la montée des inégalités dans le monde, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Au moment où la coopération et la solidarité internationales sont plus nécessaires que jamais, les tensions géopolitiques entre grandes puissances ont polarisé et déstabilisé le monde. Le spectre de l'anéantissement nucléaire, que la plupart d'entre nous croyaient réservé aux conjectures théoriques, est désormais bien réel. Nous nous accordons toutes et tous à dire que l'immense interdépendance des problèmes auxquels notre monde est confronté justifie une action corrective urgente et globale. Nous vivons en sursis et nous devons nous montrer à la hauteur de l'enjeu qui est le nôtre. Nous devons reconnaître que les ressources et le savoir-faire technologique dont dispose l'humanité sont plus nécessaires que jamais si nous nous fixons comme objectif d'arriver à un ordre mondial inclusif et soucieux du malheur d'autrui.

Qu'il me soit permis de conclure en appelant toutes les parties concernées à faire preuve de détermination afin de faire avancer le programme international de sécurité et de désarmement. Nous devons veiller à ce que la session de la Première Commission de cette année dépasse les querelles politiques afin de parvenir à un consensus sur la meilleure marche à suivre.

M^{me} Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser nos sincères félicitations au Président et aux autres membres du Bureau pour leur élection et les assurer du soutien résolu du Monténégro.

Le Monténégro s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2). Je souhaite faire quelques observations supplémentaires à titre national.

L'architecture de sécurité européenne et mondiale a été gravement compromise par la guerre d'agression non provoquée, injustifiée et préméditée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Encore une fois, le Monténégro condamne fermement l'agression de la Russie contre l'Ukraine et toutes les actions qui conduisent à une nouvelle escalade du conflit, ainsi que les menaces de recours aux armes nucléaires, qui représentent une grande menace pour l'humanité.

L'érosion manifeste de la confiance et de la coopération internationales, ainsi que les défis croissants en matière de prolifération, ont mis l'architecture du désarmement à rude épreuve. L'exemple le plus récent de cette rupture géopolitique de plus en plus marquée nous a été donné lors de la dixième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous sommes profondément

décus que la Conférence n'ait été en mesure de parvenir à un accord sur un document final à un moment critique pour la sécurité nucléaire. Malgré ce résultat, le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et nous devons continuer à renforcer ses piliers, car ils restent plus que jamais essentiels pour notre sécurité collective. Nous appelons dès lors tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité. Nous appelons également ceux qui sont déjà parties au TNP à respecter ses dispositions. Nous exhortons en particulier les États qui ne se sont pas conformés aux dispositions du Traité à se remettre en conformité avec le TNP et l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à mettre en vigueur les protocoles additionnels et à respecter les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous soulignons aussi tout particulièrement qu'il importe d'apporter un soutien continu aux travaux de l'AIEA, qui joue un rôle remarquable dans le maintien du régime actuel de non-prolifération nucléaire. À cet égard, nous apprécions tout spécialement les efforts déployés par l'AIEA pour préserver la sécurité nucléaire européenne grâce aux activités remarquables qu'elle mène actuellement en Ukraine.

Nous profitons de cette tribune très importante pour souligner combien sont primordiales l'entrée en vigueur rapide et l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui est un élément très important de l'architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous appelons tous les États à adhérer au TICE et à respecter un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire. Nous sommes également convaincus qu'il est impératif que les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires aboutissent à un résultat positif. Par conséquent, nous demandons instamment à tous les États de déclarer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires.

Le Monténégro reste fermement attaché aux instruments internationaux actuels qui limitent l'utilisation des armes chimiques et biologiques dans l'optique d'éradiquer complètement l'utilisation de ces armes de destruction massive. Dans cet esprit, des discussions importantes auront lieu lors de la neuvième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques et de la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques,

qui se tiendront prochainement. Nous attendons avec anticipation les échanges qui auront lieu dans le cadre de ces processus et nous nous engageons à y jouer un rôle actif et constructif.

En outre, dans le contexte actuel de déstabilisation de la sécurité internationale, des instruments internationaux tels que le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects restent particulièrement précieux pour relever les défis qui constituent une grave menace pour la sécurité du monde entier. C'est pourquoi nous appelons tous les États à adhérer aux dispositions du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action et à les mettre en œuvre sans condition, car ils ajoutent d'importants mécanismes de sûreté aux efforts que nous déployons afin de préserver la sécurité collective. Le Monténégro a mis en place un système de contrôle des exportations efficace et fiable, de même qu'un cadre normatif complet dans le but d'atténuer tous les risques liés à la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Nous sommes plus déterminés que jamais à faire progresser nos pratiques nationales et, à cet égard, nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec d'autres pays pour protéger et améliorer conjointement l'architecture de sécurité internationale.

En conclusion, qu'il me soit permis de réaffirmer toute la volonté du Monténégro d'appuyer la mise en œuvre des éléments liés à la promotion de la paix et à la prévention des conflits décrits dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous saluons également les efforts déployés pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui renforce encore la perspective de l'égalité des genres. Nous sommes également convaincus qu'il convient de mettre l'accent sur le potentiel de l'énergie nucléaire en tant que composante essentielle de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, dans le cadre de nos efforts visant à résoudre systématiquement la crise climatique. À cette fin, nous devons forger des partenariats durables avec différentes parties prenantes – société civile, universités, secteur privé et autres – si nous voulons nous acquitter de notre obligation commune, inscrite dans la Charte des Nations Unies, de préserver la paix et la sécurité internationales. À ce titre, le Monténégro restera un acteur résolument tourné vers l'avenir, qui s'engagera sans équivoque à renforcer l'ordre international et qui placera le droit international, les droits humains et les libertés fondamentales au centre de ses préoccupations.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour leur élection à la tête des travaux de la Première Commission. Ma délégation assure le Président de sa pleine coopération afin que cette session soit couronnée de succès. Nous sommes convaincus que sa grande expérience diplomatique contribuera à la réalisation de cet objectif.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Le désarmement et la maîtrise des armements constituent un pilier fondamental du système de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte des Nations Unies met l'accent sur l'importance de la coopération pour atteindre cet objectif. La République arabe syrienne estime que les accords multilatéraux, conformes à la Charte, sont le seul moyen durable de régler les questions de sécurité internationale et de désarmement.

Dans un monde qui est confronté à de nombreux défis, notamment la mise au point et la modernisation des arsenaux nucléaires, la propagation du terrorisme et son adoption comme arme politique par certains États, l'importance de ces conventions ne cesse de croître. Relever ces défis impose un respect renouvelé de l'état de droit international, de la Charte des Nations Unies et de la mise en œuvre des engagements bilatéraux et multilatéraux dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, tout en évitant la politique de deux poids deux mesures et la politisation de ces questions.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du système international de désarmement nucléaire et un pilier fondamental de la paix et de la sécurité internationales. En tant que partie signataire de ce traité majeur sur les armes de destruction massive, la Syrie reste pleinement convaincue que l'élimination des armes nucléaires constitue la seule garantie de non-utilisation de ces armes. Dans ce contexte, la République arabe syrienne regrette que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP ne soit pas parvenue à un consensus sur un document final en raison de l'égoïsme politique des pays occidentaux, qui ont fait passer leurs intérêts géopolitiques avant ceux des États parties au Traité. Une nouvelle occasion a ainsi été manquée de parvenir à un consensus efficace sur la mise en œuvre des obligations et des engagements pris dans le cadre du TNP et figurant

dans les documents finaux des précédentes Conférences d'examen et dans leurs résolutions.

La République arabe syrienne souligne la nécessité de mettre en œuvre la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, dans le cadre du consensus sur la prorogation du Traité pour une durée indéterminée. La Syrie rappelle que le principal obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient est Israël, en raison de son refus persistant d'adhérer au TNP en tant qu'État non nucléaire, malgré tous les appels lancés en ce sens par la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'intransigeance israélienne s'appuie sur le fait que les États-Unis et leurs alliés appuient et protègent le programme nucléaire d'Israël et ses programmes militaires chimiques et biologiques, et contribuent même à leur mise au point et à leur renforcement.

La République arabe syrienne souligne qu'Israël est le seul pays à posséder des armes de destruction massive au Moyen-Orient. En outre, il continue de refuser d'adhérer à tous les principaux traités et accords relatifs à l'interdiction et à la non-prolifération des armes de destruction massive, ce qui fait de ce pays la principale menace pour la paix et la sécurité dans la région.

La République arabe syrienne souligne qu'elle condamne et rejette sans réserve l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et en tout temps. La Syrie a volontairement adhéré à la Convention sur les armes chimiques et a honoré dans un délai record toutes les obligations qui lui incombent en vertu de cette convention. Elle a pleinement coopéré avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour clore ce dossier dans les plus brefs délais. Malheureusement, certains pays ont scandaleusement politisé ce dossier en continuant à porter des accusations sans fondement contre la Syrie, sur la base d'informations provenant de groupes terroristes et de leurs partisans ; en semant le doute sur la coopération de la Syrie avec l'OIAC, sur la base de rapports manquant de crédibilité et de professionnalisme, tout en manipulant les dispositions de la Convention pour établir des mécanismes illégaux ; ou en adoptant des résolutions imposées par l'Occident contre la Syrie à la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties, ce qui constitue un dangereux précédent dans le travail de l'OIAC.

La République arabe syrienne a adressé de nombreuses lettres au Secrétaire général, au Président du Conseil de sécurité, au Directeur général de l'OIAC

et au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), contenant des informations importantes sur la possession par des groupes terroristes de substances chimiques toxiques et sur leur utilisation contre des civils et des militaires. Le fait est que les gouvernements de certains pays, connus de tous, de même que leurs agences de renseignement, ont fourni à des organisations terroristes, telles que Daech, le Front el-Nosra et ses Casques blancs (ou Défense civile syrienne), des produits chimiques toxiques en vue de leur utilisation ou d'une mise en scène de leur utilisation, et ces incidents ont été exploités pour porter des accusations contre le Gouvernement syrien et pour justifier les actes d'agression perpétrés par ces gouvernements contre la Syrie. Dans ce contexte, ma délégation souligne que la question de la responsabilité, à laquelle un nombre limité d'orateurs ont fait allusion, ne relève pas du mandat de la Première Commission. Soulever cette question ici est une tentative de détourner notre débat de son objectif, de faire perdre du temps à la Commission et de politiser ses travaux.

Mon pays renouvelle son soutien à la Russie et à la Chine dans leur volonté de préserver le droit international et d'assurer la sécurité et la stabilité dans le monde. Nous condamnons le retrait unilatéral des États-Unis du Plan d'action global commun. Mon pays salue en revanche l'approche constructive et responsable de l'Iran dans le traitement de cette question. Nous affirmons notre entière solidarité avec l'Iran. Mon pays condamne également les actions des États-Unis visant à militariser la situation dans la péninsule coréenne. Nous demandons à ce pays de cesser ses manœuvres militaires dans la péninsule coréenne, qui ne font qu'accroître les tensions dans la région.

En conclusion, mon pays appelle la communauté internationale à intensifier les efforts déployés pour assurer la sécurité, la stabilité, la paix et la prospérité dans la région du Moyen-Orient, sur la base du respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres, les relations de bon voisinage et le respect mutuel, ainsi que la promotion de la coopération internationale.

M. Conte (Guinée) : Tout d'abord, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Pakistan (voir A/C.1/77/PV.3), du Nigéria et de l'Indonésie (voir A/C.1/77/PV.2), respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés. Ensuite, je tiens particulièrement à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission au cours de cette soixante-dix-septième session. Vous et votre bureau pouvez compter sur le soutien de ma délégation. En outre,

aujourd'hui plus qu'hier, il reste évident que rien ne peut justifier la course aux armements ainsi que leur utilisation dans le monde. À ce titre, il est grand temps de poursuivre les efforts pour freiner le rythme vertigineux de la course aux armements. Notre planète a besoin de la stabilité, de la paix et de la quiétude. Les stocks existants des armes de destruction massive doivent faire l'objet de recensement exhaustif en vue de leur élimination systématique. Ces armes constituent une menace permanente à la paix et à la sécurité internationales, d'où la nécessité de tout mettre en œuvre pour qu'elles ne soient plus utilisées sur des théâtres de conflits tels que les guerres civiles et autres. C'est à juste raison que le 26 septembre dernier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S.E.M. Antonio Guterres, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires a exhorté les États Membres de l'Organisation à utiliser toutes les voies du dialogue, de la diplomatie et des négociations pour apaiser les tensions, réduire les risques et éliminer la menace nucléaire. Cet appel, qui vient au moment opportun, devrait être entendu et dissuader tous ceux qui encouragent encore la prolifération des armes de destruction massive à travers le monde.

Ces dernières années, il n'est pas rare de constater une nette augmentation des investissements colossaux dans les armes nucléaires. Cela inquiète plus d'un observateur de la vie internationale. Au même moment, à l'opposé, certaines populations gagnent à peine de quoi manger par jour ; l'éducation des enfants se pose avec acuité et ressemble à un bel idéal, voire à un rêve permanent inassouvi ; d'autres sont confrontées aux effets néfastes des changements climatiques, bref, exposées à la pauvreté dans toutes ses formes et dimensions. Et chaque jour qui passe, l'horizon s'assombrit, les ténèbres remplacent la joie de vivre, l'avenir devient de plus en plus incertain. Dans un tel contexte, la communauté internationale devrait changer de fusil d'épaule, en envisageant une nouvelle approche du désarmement et de la non-prolifération nucléaire en vue de garantir la paix et la sécurité internationales. À notre avis, aucune nation du monde ne peut mener seule la guerre nucléaire et en sortir victorieuse, d'où la conjugaison des efforts de tous les pays, petits ou grands, riches ou pauvres, pour une lutte sans merci contre les armes de destruction massive. La survie de notre planète en dépend grandement.

Sur le continent africain, depuis le 15 juillet 2009, le Traité de Pelindaba ou Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique est officiellement entré en vigueur. Le paragraphe 5 de son préambule indique que

« la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique contribuera notablement à renforcer le régime de

non-prolifération, à promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, à promouvoir le désarmement général et complet et à favoriser la paix et la sécurité régionales et internationales ».

Pour l'Afrique, en plus des menaces nucléaires, bactériologiques, chimiques et autres attaques liées à la cybercriminalité, la circulation des armes légères de petit calibre continue d'être une vive préoccupation pour le maintien de la paix et de la sécurité. En vue de réglementer leur circulation, ma délégation suggère : l'intensification de la sensibilisation des élus locaux le long des frontières ; le renforcement de la lutte contre la corruption liée au commerce et à la détention illicite des armes ; et l'identification des fabricants et des acheteurs à travers le traçage et le marquage. Dans un contexte marqué par l'intensification du phénomène du terrorisme et des conflits armés, la circulation incontrôlée de ces armes menace dangereusement la sécurité du continent. Très malheureusement, les populations civiles sont les plus exposées par rapport aux dommages causés par ces hors-la-loi. En tout état de cause, c'est le lieu d'interpeller la communauté internationale à combattre vigoureusement ce phénomène dangereux pour la sécurité de l'Afrique et du monde. À ce jour, pour inverser cette tendance, le partage d'informations et la coopération de tous les pays concernés sont plus que nécessaires et indispensables dans la lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes.

La République de Guinée n'échappe pas au phénomène de prolifération et de circulation illicite des armes légères et de petit calibre. Pour y faire face, une commission nationale a été mise en place. Celle-ci a élaboré pour la période 2018-2022, un plan d'action national très ambitieux.

Pour pérenniser et consolider ces acquis, l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux ont été intimement associés à cette démarche des autorités guinéennes. Les résultats mesurables et satisfaisants sont perceptibles sur le terrain. Toutefois, le combat est loin d'être gagné car le phénomène de prolifération et de circulation illicite des armes légères et de petit calibre est une lutte de longue haleine et nécessite des moyens suffisants et une vigilance accrue de tous les jours et à tous les niveaux.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de féliciter le Président pour son élection et voudrais également féliciter les autres membres du Bureau. Ma délégation les assure de son plein soutien pour garantir le

succès des travaux de la Première Commission dans ces circonstances exceptionnelles.

Le Soudan s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.2).

Ma délégation souhaite exprimer sa profonde inquiétude face aux tensions géopolitiques actuelles dans le monde, en particulier entre les États dotés d'armes nucléaires, et aux dangers résultant de ces tensions, qui menacent l'humanité et déstabilisent la sécurité et la stabilité internationales. C'est pourquoi il faut redoubler d'efforts pour parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires. Faute d'atteindre cet objectif, nous ne pourrions garantir la paix et la sécurité internationales.

Les crises actuelles mettent au jour la nécessité de renforcer les cadres multilatéraux, qui constituent le seul mécanisme durable capable d'apporter des solutions aux crises internationales. Bien que les neuvième et dixième Conférences des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'aient pas permis de progresser en matière de désarmement nucléaire, le TNP reste un pilier essentiel et nécessaire pour toutes les négociations futures sur le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Soudan soutient donc son universalisation. Nous espérons que la onzième Conférence d'examen permettra de renforcer la crédibilité du Traité en convenant de mesures transparentes à même de nous aider à atteindre ses objectifs.

Les accords portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, restent l'un des moyens les plus importants de parvenir à la paix et à la sécurité internationales. Nous nous félicitons de la tenue des deux premières sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le Soudan appelle tous les États de la région à s'engager dans un dialogue constructif afin d'assurer le succès de la troisième session de la Conférence, qui sera présidée par la République libanaise, un pays frère. Nous soutenons également le projet de résolution présenté par le Groupe des États arabes sur cette question (A/C.1/77/L.1).

Le Soudan réaffirme son attachement sans réserve en faveur des efforts internationaux visant à parvenir à la paix mondiale, au désarmement et à la non-prolifération. À cette fin, nous avons ratifié un certain nombre d'accords et d'instruments internationaux pertinents, tels que le TNP

et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon pays a également soutenu les efforts qui ont abouti à la conclusion du Traité de Pelindaba. Le Soudan appelle tous les États à faire preuve de bonne volonté et à adhérer à ces traités.

Mon pays se félicite des efforts déployés par l'ONU en matière de prévention du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et appelle à la mise en œuvre du Programme d'action à cet égard. Comme d'autres pays dans le monde, le Soudan a souffert de ce phénomène. Il est nécessaire de renforcer les efforts internationaux pour éviter que ces armes ne tombent entre les mains de groupes terroristes et de groupes armés illégaux.

En conclusion, s'agissant des efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, le Soudan accueille avec satisfaction la résolution 72/250 et soutient les discussions de fond en vue de l'adoption d'un document internationalement contraignant qui empêchera une course aux armements dans l'espace et limitera l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et au service de l'humanité.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection et pour le travail qu'ils ont accompli jusqu'à présent afin de nous permettre de poursuivre le travail essentiel de la Première Commission et faire ainsi progresser la paix et la sécurité internationales.

À l'heure où le monde est confronté à de nombreux défis en matière de paix et de sécurité, le multilatéralisme est essentiel pour traiter les questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale, conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Les armes nucléaires représentent un danger catastrophique croissant pour l'humanité et, si les États continuent d'accroître et d'améliorer leurs arsenaux nucléaires, notre sécurité collective s'en trouvera compromise. La réalisation de l'objectif d'élimination totale des armes nucléaires dépend de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires à démanteler leurs armes nucléaires. La résolution 70/34 souligne l'importance des efforts multilatéraux de désarmement dans la recherche d'un monde plus sûr pour tous et l'instauration de la paix et de la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires restent la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.

Nous soulignons qu'il importe de continuer à respecter le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous soulignons

que l'Agence internationale de l'énergie atomique doit continuer à jouer un rôle essentiel dans la promotion du dialogue et de la consultation entre les États sur la sûreté nucléaire, la fourniture et la promotion de l'appui technique et de la coopération et l'optimisation de l'utilisation de la science et de la technologie pour le développement socioéconomique.

Nous réaffirmons le rôle central des zones exemptes d'armes nucléaires dans la consolidation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que leur contribution au désarmement et à la non-prolifération nucléaires dans toutes les régions du monde. L'Angola a déjà signé le Traité de Pelindaba, qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Nous pensons que le renforcement d'une zone existante et la création d'une nouvelle zone constituent une étape cruciale vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. En ratifiant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 2015, l'Angola a rappelé sans ambiguïté sa volonté de créer une Afrique dénucléarisée, composante essentielle d'un monde dénucléarisé.

L'utilisation d'armes légères et de petit calibre est un droit souverain dont disposent les États afin d'assurer leur légitime défense et leur sécurité nationale. Cependant, le commerce illicite des armes classiques et des munitions, leur détournement au profit d'acteurs non étatiques, leur accumulation excessive et leur diffusion incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique, ont eu des effets profondément déstabilisateurs, alimentant les conflits, les crimes violents et le terrorisme. Nous restons attachés à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et nous nous félicitons de l'issue positive de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue du 27 juin au 1^{er} juillet à New York.

Enfin, les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de désarmement et de non-prolifération sont cruciaux pour l'ensemble de la planète et exigent que les États Membres fassent preuve de volonté politique et de transparence dans le traitement des questions internationales de désarmement et de sécurité. À cette fin, l'Angola est prêt à travailler avec la Première Commission et toutes les parties prenantes pour concrétiser le programme mondial de désarmement.

M. Kelapile (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux oratrices et aux orateurs précédents pour féliciter le Président pour son accession

à la présidence. Il peut, ainsi que les autres membres du Bureau, être assuré du plein soutien de ma délégation afin que tous les points de l'ordre du jour de la Première Commission puissent être examinés avec succès.

Le Botswana s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.2). Nous souhaitons faire quelques observations à titre national.

L'environnement international actuel en matière de sécurité est très préoccupant. D'une certaine manière, il reflète la faiblesse de l'engagement à l'égard de la Charte des Nations Unies, du désarmement, de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et d'autres régimes internationaux visant à rendre le monde plus pacifique et plus sûr. À cet égard, il est nécessaire de réaffirmer l'engagement en faveur de ces instruments. Pour sa part, le Botswana continue de faire preuve d'une volonté inébranlable de promouvoir la paix et la sécurité internationales en adhérant à ses obligations d'hier et d'aujourd'hui. En ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération, nous souhaitons nous joindre à ceux qui ont fait part de leur déception face à l'incapacité de la dixième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'adopter un document final.

Toutefois, nous voudrions dire que, malgré l'issue décevante de la Conférence, nous avons été encouragés par l'accent mis sur la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'importance accordée au programme de coopération technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'Agence a facilité l'accès du Botswana à la technologie nucléaire afin de prévenir et de contrôler les maladies du bétail et de promouvoir la production agricole. Nous considérons donc l'AIEA comme un acteur clef dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales et comme un partenaire dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons souligner l'importance de mettre en œuvre et de renforcer les engagements pris dans le cadre des piliers du TNP de façon homogène et synergique. Je voudrais également souligner que toute déception concernant la Conférence d'examen du TNP ne doit pas éclipser les progrès réalisés en ce qui concerne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en particulier son entrée en vigueur, la tenue couronnée de succès de la première Réunion des États parties au

Traité et l'adoption du Plan d'action de Vienne. En tant que quarantième pays à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Botswana a été impressionné par les progrès réalisés et invite les autres États à le signer, à le ratifier et à y adhérer, ce qui conduira à son universalisation et à la réalisation à terme de l'objectif de désarmement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Outre le TNP et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Botswana s'est engagé à respecter ses obligations dans le cadre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, pierre angulaire de l'architecture de non-prolifération des armes de destruction massive. À cette fin, nous travaillons avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et des partenaires tels que le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, en collaboration avec les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, sur le renforcement des capacités nationales de mise en œuvre.

Avant l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les technologies de l'information et de la communication étaient déjà de plus en plus utilisées. L'arrivée de la pandémie a accéléré cette évolution, ainsi que les menaces qui y sont associées. Les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) sont donc essentiels, et nous continuerons à participer activement à ce processus intergouvernemental. Au niveau national, nous avons formulé une stratégie de cybersécurité qui, entre autres objectifs, vise à promouvoir la collaboration et la coopération sur les questions de cybersécurité aux niveaux national, régional et international.

En conclusion, je souhaite réaffirmer la volonté du Botswana d'œuvrer en faveur de la sécurité internationale et du programme de désarmement, ainsi que du cadre multilatéral dans lequel ce noble objectif est poursuivi.

M^{me} Assoweh (Djibouti) : Tout d'abord, Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter pour votre élection, à la tête de la Première Commission à un moment difficile, ainsi que les membres du Bureau. Nous vous encourageons à atteindre vos objectifs durant votre mandat. Ma délégation sera disposée à travailler avec vous. Mon pays se joint à la déclaration du Groupe des États arabes, prononcée par l'Iraq, à celle du Groupe des États d'Afrique, prononcée par le Nigéria, et à celle du Mouvement des pays non alignés, prononcée par l'Indonésie (voir A/C.1/77/PV.2).

Le monde dans lequel nous vivons est menacé par des crises multiformes et multidimensionnelles qui ont causé beaucoup de pertes à l'humanité. C'est pourquoi la recherche de solutions concrètes et durables

pour lever les différents obstacles au désarmement est plus que nécessaire aujourd'hui. Les enjeux auxquels la Commission du désarmement fait face sont nombreux : la prolifération des armes nucléaires, les risques d'erreurs liés aux essais des armes nucléaires, l'utilisation malsaine de la technologie de l'information et de la communication, ainsi que le manque de confiance entre les États qui s'accroît de plus en plus. Notre pays déplore l'échec des travaux de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui s'est tenue du 1^{er} au 10 août 2022 à New York. Nous sommes aussi préoccupés par l'obstacle à la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), vieux de 26 ans. Ma délégation se joint aux appels précédents et invite les huit États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE à le faire sans tarder afin de renforcer la confiance et de faciliter le dialogue et la mise en application des autres cadres juridiquement contraignants du désarmement.

Le choix auquel nous nous sommes engagés dans cette instance des Nations Unies est « celle de sursaut » en favorisant les actions vers la paix, la sécurité et le développement, comme il a été souligné dans le rapport du Secrétaire général, *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, celle de l'action pour sauver l'humanité et notre planète terre. Cet engagement nous oblige à nous rapprocher pour ensemble trouver des solutions aux problèmes du désarmement, plutôt qu'à nous diviser.

À cette occasion, ma délégation salut le choix de « solutions scientifiques », comme l'a souligné le Président de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale dans son discours d'ouverture (voir A/77/PV.1). Ce choix qui repose sur la science devrait objectivement permettre de trouver un terrain d'entente entre les nations pour aller vers un monde en paix et en sécurité. Malheureusement, il n'est de secret pour personne que nous nous éloignons, chaque jour, de cette logique scientifique.

La prolifération, sans arrêt, des armes nucléaires, la multiplication des armes légères et de petits calibres, l'apparition des nouveaux types d'armes, armes cybernétiques, armes biologiques, armes autonomes, en sont quelques exemples. Notre espoir repose sur les efforts menés par l'ONU et ses organes, et particulièrement par le Bureau des affaires de désarmement. Aussi, les travaux de l'ensemble des groupes d'experts à composition non limitée créés sous les auspices de la Commission du désarmement peuvent faire avancer les réflexions sur la mise en œuvre de solutions concrètes au désarmement.

Nous nous félicitons de l'adoption du rapport sur le progrès annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) lors de sa troisième réunion de travail de fond en juillet 2022 et l'adoption du document final par consensus, lors de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères qui s'est tenue du 27 Juin au 1^{er} juillet 2022 à New York. Notre pays est attaché aux valeurs fondamentales énoncées dans la Charte des Nations Unies dont l'objectif premier est de « maintenir la paix et la sécurité internationales ». C'est dans ce contexte que nous appuyons le règlement des conflits par le dialogue multilatéral et non par la course aux armements.

Nous réitérons notre attachement au Traité de Pelindaba, pour une Afrique exempte d'armes nucléaires. Aussi, dans le même contexte, nous soutenons la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et cet engagement contribuerait TNP.

Nous appuyons l'implication des femmes dans le processus du désarmement aux niveaux national, régional et international. L'interdiction du placement des armes dans l'espace extra-atmosphérique est d'une importance capitale et nous encourageons l'élaboration et la mise en œuvre de documents juridiquement contraignants, bien entendu dans le respect de la Charte des Nations Unies, pour épargner notre bien commun du danger. Pour appuyer son engagement à la paix et au désarmement, Djibouti va adhérer cette année au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ouvert à la signature depuis le 20 Septembre 2017, et nous encourageons les autres États qui n'ont pas encore signé à se joindre aux États signataires. Nous encourageons tous les efforts menés par le Bureau des affaires du désarmement, les bureaux régionaux et sous-régionaux ainsi que l'ensemble des experts de la Première Commission et nous souhaitons plein succès aux travaux de cette session.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président ainsi que les autres membres du Bureau pour leur élection.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

L'Azerbaïdjan est fermement attaché à ses obligations dans les domaines de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement et continuera à soutenir les efforts internationaux visant à éliminer les dangers posés par les armes de destruction massive, à atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, à mettre fin au trafic illicite d'armes légères et

de petit calibre, à relever les défis posés par les nouvelles technologies et le cyberspace, à assurer le respect du droit international humanitaire et à promouvoir la confiance et la coopération.

L'agression commise contre mon pays par l'Arménie voisine au début des années 1990 a gravement déstabilisé la situation en matière de sécurité dans la région. Une partie importante du territoire souverain de l'Azerbaïdjan a été saisie et reste occupée depuis près de 30 ans, en violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Parmi les autres ramifications militaires et humanitaires de la guerre, l'Arménie a utilisé les territoires occupés pour dissimuler ses activités militaires aux mécanismes internationaux et régionaux de maîtrise et de vérification des armements, y compris le déploiement de forces et le stockage d'équipements militaires, d'armements et de munitions non déclarés et non contrôlés dans ces territoires. Au fil des ans, l'Arménie a fourni des informations inexactes et incomplètes sur ses forces armées dans le cadre de l'échange annuel d'informations militaires prévu par le document de Vienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies.

Le nouvel acte d'agression commis par l'Arménie à l'automne 2020 est une conséquence logique de l'impunité dont elle jouissait depuis des décennies. Les attaques directes et aveugles au missile qui ont frappé des villes et des districts azerbaïdjanais, notamment à l'aide d'armes à sous-munitions, interdites au niveau international, ont tué et blessé des centaines de civils et détruit de nombreux biens de caractère civil. L'Azerbaïdjan a riposté avec fermeté pour libérer les territoires occupés, rétablir son intégrité territoriale et protéger son peuple, et il a mené des opérations uniquement sur son territoire souverain, dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. Pendant ces hostilités qui ont duré 44 jours, les forces armées azerbaïdjanaises ont libéré du joug de l'occupation plus de 300 villes, localités et villages et la déclaration trilatérale a été signée le 10 novembre 2020, mettant ainsi fin à 30 ans d'agression et de conflit.

Les armements d'une valeur de plusieurs milliards de dollars appartenant à l'Arménie qui ont été détruits ou saisis sur le territoire de l'Azerbaïdjan, de même que les pertes subies par le personnel de ses forces armées, ont mis en évidence l'attitude de l'Arménie, qui nie depuis tant d'années sa responsabilité dans l'agression, l'occupation et le non-respect du régime de maîtrise des armements. Les réalités de l'après-conflit offrent une occasion et de

réelles perspectives de construire la paix, consolider la stabilité et investir dans le développement économique et la coopération.

Par conséquent, immédiatement après la fin du conflit, l'Azerbaïdjan a entamé le processus de normalisation des relations interétatiques avec l'Arménie, tout en soulignant le besoin pressant de résultats concrets dans trois domaines spécifiques pour servir de base à l'ordre du jour des discussions bilatérales – la délimitation et la démarcation de la frontière de l'État, la conclusion la plus rapide possible d'un traité de paix et l'ouverture des communications de transport dans la région, comme le prévoient les déclarations trilatérales de 2020 et de 2021.

Cependant, au cours de cette période, malgré le soutien appuyé apporté à cette initiative par la communauté internationale, et malgré les efforts diplomatiques qui ont été déployés pour faire progresser le programme de normalisation, l'Arménie a fait tout son possible, en paroles et en actes, pour entraver le processus et revenir sur les accords conclus. Les objectifs revanchistes qui sous-tendent sa position destructrice sont évidents, et le danger associé à cette position s'est manifesté par une grave montée des tensions le mois dernier, ce qui a incité l'Azerbaïdjan à prendre des contre-mesures adéquates et proportionnées afin de neutraliser la menace pesant sur sa souveraineté et son intégrité territoriale et assurer la sécurité de son personnel militaire et de sa population civile. Cette escalade n'est pas un incident isolé, mais un nouveau maillon dans la chaîne des actions déstabilisatrices menées par l'Arménie ces derniers mois.

L'Arménie refuse de retirer complètement les derniers éléments de ses forces armées et de ses bandes armées illégales encore présents sur le territoire de l'Azerbaïdjan et de restituer à mon pays huit villages frontaliers enclavés. L'Arménie viole régulièrement le cessez-le-feu et laisse des groupes haineux et racistes, formés dans le but précis d'inciter à la violence et de commettre des actes de violence contre les Azerbaïdjanais, agir ouvertement et ostensiblement sur son territoire.

En outre, la situation des mines pose une menace complexe qui entrave les efforts de réhabilitation et de reconstruction et le retour en toute sécurité des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Tout au long du conflit, l'Arménie a posé sans discernement des centaines de milliers de mines et d'autres engins explosifs dans les territoires anciennement occupés par l'Azerbaïdjan. En conséquence, plus de 3 300 citoyens de mon pays ont été victimes de mines au cours des 30 dernières années, dont 357 enfants et 38 femmes. Au cours des deux

dernières années, dans la période qui a suivi le conflit, environ 260 civils et militaires azerbaïdjanais ont été tués ou blessés par des explosions de mines. En outre, malgré l'accord sur la cessation de toutes les activités militaires, l'Arménie a continué de poser des mines en territoire azerbaïdjanais. Ainsi, plus de 3 000 mines détectées dans les districts frontaliers de l'Azerbaïdjan ont été posées après la signature de la déclaration trilatérale en novembre 2020.

L'Arménie doit communiquer des informations exactes et détaillées sur tous les champs de mines et cesser de pratiquer le terrorisme par mines interposées contre l'Azerbaïdjan. En outre, un soutien international accru visant à développer et renforcer l'action nationale de lutte contre les mines en Azerbaïdjan est d'une importance capitale pour sauver des vies et assurer le retour en toute sécurité des personnes déplacées. Le renforcement de la sécurité et l'instauration de la confiance entre les États Membres n'est possible qu'en veillant au strict respect des normes et principes fondamentaux du droit international, en particulier ceux relatifs au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Ils sont universellement contraignants et conservent toute leur importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales, ainsi que pour la promotion d'une croissance économique soutenue, du développement durable, des droits humains et de la justice.

M. Edu Mbasogo (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite féliciter le Vice-Président Juan Marcelo Zambrana Torrelio et tous les autres membres du Bureau pour leur élection à la tête de la Première Commission. Ils peuvent compter sur le soutien et la coopération de la délégation de la République de Guinée équatoriale.

Nous nous associons aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.2).

La République de Guinée équatoriale a toujours exprimé au sein de la Première Commission son soutien au désarmement général, accorde une attention prioritaire à la question du désarmement nucléaire et déploie en ce sens des efforts importants, ce qui témoigne de son engagement clair et soutenu en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Dans le cadre du respect le plus strict des traités et conventions consacrés par le droit international, notre pays a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) le 21 septembre, lors du débat de haut niveau de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, et a signé le Traité sur l'interdiction des armes

nucléaires le 22 septembre. En adhérant au TICE et en s'engageant à respecter le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, la République de Guinée équatoriale confirme la politique étrangère de notre gouvernement, qui consiste à contribuer à la paix et à la sécurité internationales, en aidant à renforcer les normes internationales contre les armes nucléaires et en promouvant les efforts en vue de leur élimination complète, dans le cadre du devoir que la Charte des Nations Unies impose à chaque État Membre. La Guinée équatoriale est fière d'être partie à ces instruments internationaux en faveur de la paix dans le monde.

Nous réitérons l'appel lancé aux États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient ou signent le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le TICE. Nous appelons en particulier les États visés à l'annexe 2 du TICE à accélérer le processus de signature ou d'adhésion. Le succès du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et du TICE dépendra, dans une large mesure, du plein respect de leurs dispositions et de notre capacité à nous atteler, de toute urgence et sans discrimination, à la mise en œuvre de tous les engagements pris dans le cadre des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il demeure essentiel que les pays respectent intégralement et de bonne foi leurs obligations au titre du TNP et des accords de garanties pertinents.,

Nous regrettons l'échec de la dixième Conférence d'examen du TNP, prévue pour 2020 mais qui s'est tenue en août 2022. La Conférence s'est achevée sans que le consensus nécessaire à l'adoption d'un document final permettant de progresser dans la mise en œuvre du Traité n'ait été atteint. Cet échec résulte des divisions entre superpuissances nucléaires et de leur incapacité de trouver une solution viable en respectant la participation précieuse et les attentes placées dans cette conférence par la majorité des autres États parties.

Nous réaffirmons que le seul moyen efficace d'éviter les conséquences tragiques des armes nucléaires est leur élimination complète, vérifiable, transparente et irréversible, et que, dans l'intervalle, les États dotés d'armes nucléaires doivent offrir des garanties universelles, juridiquement contraignantes, inconditionnelles et non discriminatoires qu'ils n'utiliseront ou ne menaceront pas d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires, quelles que soient les circonstances. Ils doivent également fixer une date limite pour leur désarmement général, complet et internationalement vérifiable de leur arsenal nucléaire, sans autres excuses.

Nous soutenons également la décision 73/546 de l'Assemblée générale relative à la convocation de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Notre pays soutient également l'application de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. Nous condamnons la militarisation du cyberspace et de l'espace extra-atmosphérique. Il convient d'adopter un instrument juridique contraignant pour combler les lacunes juridiques existantes en ce qui concerne ces deux domaines.

La Guinée équatoriale reste préoccupée par le commerce, le transfert, la fabrication, la détention et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive et leur propagation incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, en particulier sur le continent africain. La violence est étroitement liée à la présence de marchés illicites, issus de diverses formes de criminalité transnationale organisée, à savoir le commerce illicite d'armes, de munitions et de composants. Elle est également liée à l'absence de contrôle du commerce des armes dans diverses régions du monde, en particulier dans les pays producteurs d'armes. Il est incompréhensible que, malgré leurs contrôles sophistiqués et leur législation progressiste, leurs armes et leurs composants finissent dans nos sociétés sous-développées, qui ne possèdent pas d'usines d'armement. Nous appelons à la transparence et à la bonne foi de la part des pays développés fabricants d'armes légères et de petit calibre et de leurs composants.

Nous demandons que les ressources utilisées dans la course aux armements soient plutôt allouées au renforcement de nos efforts en vue de la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour parvenir à une société plus juste, plus pacifique et plus stable dans le monde. La République de Guinée équatoriale continuera d'exiger au sein de cette instance, comme dans toutes les autres, le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, ainsi que l'adhésion au multilatéralisme dans les négociations sur le désarmement.

M. Zuhuree (Maldives) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Président pour son élection à la tête de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau pour leur élection. J'assure le Président du soutien total et de la pleine coopération de la délégation des Maldives dans la conduite des travaux de la Commission.

La République des Maldives s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

L'un des principes fondamentaux des Nations Unies, consacré par l'Article 1 de la Charte, est de maintenir la paix et la sécurité internationales et de réaliser, non par la violence, mais par le dialogue et la médiation, le règlement des différends. C'est pourquoi le désarmement et la non-prolifération à l'échelle mondiale doivent rester au premier plan de l'action de l'ONU.

En 1945, nous avons été témoins de la destruction et de la tragédie provoquées par les armes nucléaires à Hiroshima et Nagasaki. Depuis lors, leur potentiel de destruction n'a cessé de se multiplier. Une guerre nucléaire qui éclaterait aujourd'hui serait synonyme de fin de la civilisation humaine. Tant que les armes nucléaires existeront, la possibilité de les utiliser – que ce soit à dessein ou par erreur d'appréciation – existera également. Le monde ne connaîtra jamais la paix tant que toutes les armes nucléaires n'auront pas été abolies.

Les Maldives ont toujours plaidé en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Nous ne fabriquons pas d'armes et n'aspérons pas à le faire à l'avenir. Nous faisons partie des premiers signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les Maldives ont également adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions et au Traité sur le commerce des armes, afin d'exprimer notre soutien à l'élimination et au retrait des forces militaires et des armes.

Les Maldives se félicitent de la tenue, en juin, de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, au cours de laquelle la Déclaration et le Plan d'action de Vienne ont été adoptés. En outre, nous nous félicitons de la réunion ministérielle des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui s'est tenue en marge de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle les grandes puissances ont réaffirmé la nécessité urgente de garantir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons que ces actions ouvriront la voie à un monde exempt d'armes nucléaires. Les Maldives se félicitent de la convocation de la Commission du désarmement en avril. La Commission est la seule entité habilitée, dans le cadre du système multilatéral de désarmement des Nations Unies, à examiner les différents problèmes dans ce domaine et à soumettre des recommandations concrètes à l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt la session de 2023 de la Commission du désarmement et espérons que des propositions plus substantielles seront présentées.

Les Maldives demeurent convaincues que la sécurité et la force ne peuvent être garanties que par des investissements dans le bien-être des populations

et de leur environnement. Pourtant, chaque jour, nous voyons de nombreux pays consacrer des milliards aux dépenses militaires et à l'acquisition d'armes, au lieu d'utiliser ces ressources pour des questions cruciales telles que la pauvreté, l'éducation et l'action climatique. Le maintien de la paix internationale, la défense des principes d'humanité et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peuvent être garantis que par le désarmement.

Le Président assume la présidence.

En cette période où les tensions et les conflits s'intensifient au niveau international, on croit à tort que la sécurité ne peut être garantie que par les armes. Cette vision des choses est non seulement dangereuse, mais également primitive. Comme le souligne le Programme de désarmement du Secrétaire général, les conflits armés sont plus longs, plus fréquents et plus ravageurs que par le passé. L'existence d'armes nucléaires pousse à l'extrême le danger inhérent à ces conflits. Depuis 2019, les Maldives ont ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, la Convention sur les armes à sous-munitions et le Traité sur le commerce des armes. Les Maldives se félicitent de l'entrée en vigueur, en janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous nous félicitons également de la première Réunion des États parties au Traité, qui s'est tenue en juin.

Les Maldives invitent tous les pays à œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement n'est pas une vision naïve ou utopique. C'est un objectif qui peut être réalisé, avec l'engagement et la volonté politique nécessaires. Si nous parvenons à l'atteindre, le monde en deviendra plus sûr et plus pacifique. Travaillons donc main dans la main, avec une détermination sans faille, pour faire de nos aspirations à un monde exempt d'armes nucléaires une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de vous voir, Monsieur le Président, à la tête de la Première Commission. J'ai eu le privilège d'être assis à vos côtés lorsque la configuration des sièges le permettait. J'ai également le privilège d'être assis entre les représentants du Saint-Siège et de l'Union européenne. Mais surtout, je suis ravi de vous voir présider la Commission. Je voudrais donner lecture de ma déclaration en arabe.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

En mon nom et au nom de la délégation de l'État de Palestine, je vous félicite, Monsieur le Président ainsi que les autres membres du Bureau, pour avoir assumé la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. Je vous assure que nous sommes entièrement disposés à apporter notre plein appui pour assurer le succès des travaux de la Commission au cours de cette session. J'associe également l'État de Palestine aux déclarations faites par le Représentant permanent de la République d'Indonésie, un pays frère, au nom du Mouvement des pays non alignés et le Représentant permanent de la République d'Iraq, un autre pays frère, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.2) sur les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

L'État de Palestine souligne l'importance du plein respect des règles du droit international, y compris du droit international humanitaire. Nous réaffirmons que l'existence, l'emploi et la menace d'emploi d'armes de destruction massive, quelles que soient les circonstances, constituent une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et des buts énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'État de Palestine estime que le seul moyen d'éliminer le risque et la menace que représentent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, est de les éliminer complètement. Nous appelons donc tous les pays du monde à œuvrer au niveau national, bilatéral et multilatéral, dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de toutes les conventions et normes internationales, pour éliminer ces armes, qui constituent la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales.

Dans ce contexte, l'État de Palestine est très préoccupé par le fait que la dixième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas réussi à adopter un document final et ce, pour la deuxième fois consécutive. Les délibérations sur le désarmement nucléaire n'ont pas atteint le niveau attendu et reflètent l'absence de progrès significatifs vers le désarmement nucléaire.

Nous réaffirmons l'engagement de l'État de Palestine à œuvrer aux niveaux régional et international pour promouvoir les efforts de désarmement, tant pour les armes nucléaires que les autres armes de destruction massive. À cet égard, nous réaffirmons l'importance des stratégies visant à créer des zones exemptes d'armes de destruction massive, en particulier les efforts pour faire du Moyen-Orient une région exempte de ces armes. Il convient donc de souligner l'importance des résultats des première

et deuxième Conférences sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui ont été présidées respectivement par la Jordanie et le Koweït, pays frères. Nous souhaitons également à la République libanaise, un autre pays frère, plein succès dans la présidence de la troisième session de la Conférence le mois prochain. Dans ce contexte, nous rappelons que la Conférence est un cadre qui permet la participation de toutes les parties et où les décisions sont prises par consensus. Elle n'exclut personne. Si une partie décide de la boycotter, à savoir Israël, c'est parce qu'elle entend continuer à détenir illégalement des armes nucléaires et qu'elle se considère au-dessus de la loi, se permettant de déroger aux règles que tous les autres doivent respecter. Cette situation constitue une menace pour la paix et la sécurité de notre région et affaiblit le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous appelons tous les États à soutenir la Conférence, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, au premier rang desquels figurent ceux qui ont présenté la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Malgré la menace existentielle que représentent les armes de destruction massive pour l'ensemble de l'humanité, nous ne devons pas oublier la menace que représentent toujours les armes classiques, en particulier lorsqu'elles sont utilisées par des États et des parties qui ne respectent pas le droit international ou les traités internationaux. L'État de Palestine appelle à des efforts concertés pour établir des mécanismes de contrôle et de suivi de l'utilisation des armes classiques, où qu'elles se trouvent. Nous devons également mettre en place des mécanismes de dissuasion efficaces afin d'empêcher l'exportation de ces armes vers des États qui les utilisent pour commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, comme le font la Puissance occupante et les groupes de colons terroristes dans mon pays.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'investissement dans l'humanité et les générations futures constitue le meilleur et le plus important des investissements. N'est-il pas préférable pour nous de financer des outils qui assurent le progrès de l'humanité, y compris la réalisation des objectifs de développement durable, plutôt que de mettre au point des outils qui peuvent conduire à la destruction de l'humanité? Il n'est pas judicieux de miser sur les armes comme seul moyen d'assurer la sécurité. Nous devons travailler au renforcement de notre système international, du droit

international, de la justice, du développement et de la coopération internationale. Ce sont les meilleurs outils pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

Mgr Caccia (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection et vous assure de son plein soutien au cours de cette session.

Il y a 60 ans, l'humanité s'est retrouvée au bord de l'anéantissement nucléaire alors que les États-Unis et l'Union soviétique s'approchaient dangereusement d'un conflit armé en mer des Caraïbes. Ce n'est que grâce à l'engagement de leurs dirigeants en faveur du dialogue et à la reconnaissance des effets dévastateurs d'une guerre nucléaire que le monde a évité la destruction. Peu après la crise, le pape Jean XXIII a fait remarquer qu'une paix véritable et durable entre les nations ne pouvait reposer sur la possession d'une quantité égale d'armements, mais seulement sur la confiance mutuelle. Sur la base de cette confiance, il a appelé à l'interdiction des armes nucléaires et au désarmement dans le cadre d'un système efficace de contrôle mutuel. Au cours des décennies suivantes, les États ont commencé à construire l'architecture de désarmement telle que nous la connaissons. L'objectif d'un désarmement général et complet reste toutefois hors de portée aujourd'hui, en raison, comme l'a dit le pape François, d'un manque de vision partagée de l'avenir et d'un manque de conscience partagée de notre destinée commune.

Aussi l'architecture de désarmement ne tient-elle plus qu'à un fil. Les dirigeants doivent renouer avec le dialogue et adopter une approche de désarmement intégral, qui appelle tout un chacun à désarmer son propre cœur et à se poser en artisan de la paix. Comme l'a dit le pape François, la paix et la stabilité internationales ne peuvent reposer sur une fausse impression de sécurité, sur la menace d'une destruction mutuelle ou d'un anéantissement total, ou sur le simple maintien d'un équilibre des pouvoirs. À la lumière de ce qui précède, le Saint-Siège réaffirme que toute menace d'utilisation d'armes nucléaires mérite une condamnation sans équivoque et sans hésitation.

Même en ces temps troublés, des signes d'espoir subsistent pour le désarmement. Cette année, six autres États ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le rapprochant ainsi de l'universalisation. Le Saint-Siège appelle tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier rapidement le Traité. Les quelque 2000 essais nucléaires qui ont été effectués depuis l'aube de l'ère nucléaire ont causé des souffrances

indicibles à des milliers de personnes et ont rendu certains environnements naturels invivables. Compte tenu de ce bilan effroyable, il est plus que temps d'interdire de manière vérifiable les essais nucléaires à tous les États.

Parmi les autres évolutions positives, neuf États ont ratifié et cinq ont signé cette année le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, reconnaissant ainsi que la dissuasion nucléaire est non seulement illégale, mais aussi immorale. Les États parties ont adopté une approche intégrale de la réparation des dommages nucléaires, transformant une culture de l'injustice et de la violence en une culture de l'amour fraternel qui aide les victimes et réhabilite les environnements contaminés. Ce faisant, le Traité complète à la fois le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le succès de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires contraste avec l'échec regrettable de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui n'a pas réussi à dégager un consensus. Cet échec a démontré que de nombreux États souscrivent encore à ce que le pape François décrit comme une dichotomie perverse qui cherche à défendre et à assurer la stabilité et la paix par une fausse impression de sécurité, doublée d'une mentalité de peur et de méfiance. Tant que nous ne passerons pas d'un tel état d'esprit à celui qui permettra un désarmement intégral, la menace de l'utilisation d'armes nucléaires subsistera. Leur élimination totale est la seule façon de garantir qu'elles ne seront plus jamais utilisées.

Comme l'avait fait remarquer le pape Paul VI dans son discours devant l'Assemblée générale en 1965, on ne peut aimer avec des armes offensives dans les mains. Cette année, les dépenses militaires mondiales ont dépassé pour la première fois les 2 000 milliards de dollars. Ces dépenses néfastes gaspillent des ressources qui pourraient promouvoir le développement intégral de l'humanité et sauver d'innombrables vies. Si l'on ne met pas un terme à cette prolifération endémique, il sera difficile d'atteindre les objectifs de développement durable. L'utilisation croissante d'armes aveugles, telles que les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, constitue une source de vive inquiétude. Le Saint-Siège condamne cette utilisation et appelle tous les États à ratifier rapidement les conventions interdisant ces armes ou à y adhérer.

Les menaces que pose la prolifération des armes vont au-delà des zones terrestres. Le Saint-Siège constate

avec préoccupation le développement de systèmes d'armes orbitales et de missiles antisatellites. L'espace extra-atmosphérique faisant partie de notre maison commune, il est de notre responsabilité de veiller à ce que tout le monde, y compris les générations futures, puisse bénéficier des avantages de son vaste potentiel. Les essais de missiles antisatellites à n'importe quelle altitude sont incompatibles avec cette responsabilité. Le Saint-Siège accueille favorablement les moratoires sur ces essais, qu'il considère comme un premier pas vers leur interdiction pure et simple. Une telle interdiction pourrait compléter les mesures juridiques louables qui sont prises aux fins de l'interdiction de l'armement de l'espace.

Le pape François a souligné les immenses possibilités de rencontre et de solidarité qu'offrait Internet. Ces possibilités sont toutefois menacées par l'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications. Pour se défendre contre cette menace, il est essentiel que tous les États favorisent un esprit de fraternité dans la mise en œuvre des 11 normes de comportement responsable des États dans le cyberspace établies par des Nations Unies, comme le souligne le rapport 2021 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135). La protection des infrastructures critiques et le signalement des vulnérabilités sont tout particulièrement essentiels afin de limiter les conséquences des cyberattaques dans le monde réel, qui peuvent causer de réels préjudices aux personnes.

D'autres nouvelles technologies mettent également l'humanité en danger. Dans l'allocation qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (voir A/75/PV.10), le pape François a mis en garde contre les systèmes d'armes létaux autonomes qui changent irréversiblement la nature de la guerre en la séparant davantage de l'intervention humaine. En étant ainsi séparées de la capacité singulière des êtres humains à faire preuve de jugement moral afin d'éviter des actions susceptibles d'entraîner des dommages corporels ou même la mort, les systèmes d'armes létaux autonomes ne peuvent respecter le droit international humanitaire. À la lumière de ce qui précède, le Saint-Siège demande qu'il soit envisagé, dans l'attente de la négociation d'un instrument juridique interdisant de tels systèmes, de déclarer un moratoire sur la mise au point et l'utilisation de systèmes d'armes létaux autonomes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission. La Ligue des États arabes vous redit sa confiance et est convaincue que votre savoir-faire diplomatique contribuera au succès des travaux de la Commission. Nous tenons également à vous faire part, ainsi qu'aux membres du Bureau, du soutien de la Ligue des États arabes et de ses États membres. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République d'Iraq au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.2).

La Commission se réunit dans le contexte d'une situation grave en matière de sécurité internationale, qui fait peser une menace sur le sort de l'humanité dans son ensemble. Les opérations et contre-opérations militaires se multiplient, accompagnées d'une forte augmentation des tensions internationales entre les grandes puissances nucléaires sur des questions stratégiques, tactiques et opérationnelles. Ces opérations visent toutes à rétablir un équilibre perdu, qui résulte des différences majeures entre leurs doctrines militaires. Cela a considérablement réduit la capacité du système international multilatéral à s'acquitter de sa principale mission, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales par le biais du régime de sécurité collective, dont la pièce maîtresse est le Conseil de sécurité, qui est complètement paralysé en raison de ces tensions.

Nos dirigeants ont reconnu la gravité de la situation dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui a souligné la nécessité pour toutes les parties d'honorer leurs engagements contractuels comme base du renforcement du système international multilatéral, que nous considérons tous comme fondamental pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), le Secrétaire général a présenté de nombreuses propositions visant à rétablir cet équilibre perdu. Nous espérons que ces propositions constitueront une base solide pour une nouvelle ère de consensus, de coopération et de solidarité en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et d'autres programmes internationaux et régionaux qui visent à atteindre nos objectifs légitimes de développement, loin du spectre d'un affrontement nucléaire ou d'une course aux armes nucléaires qui menacent d'anéantir l'ensemble de l'humanité.

La Ligue des États arabes et ses membres sont pleinement engagés en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales. Ils ont œuvré en faveur d'un désarmement complet, y compris des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nos États membres ont toujours soutenu le régime international de non-prolifération des armes nucléaires. Tous, sans exception, ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) avant la Conférence de Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Ils ont également travaillé d'arrache-pied pour mettre pleinement et efficacement en œuvre ses trois piliers dans les territoires arabes. Ils s'emploient à consolider leur engagement en travaillant avec diligence pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ils ont toujours participé efficacement aux travaux de toutes les instances internationales et régionales pour soutenir la mise en œuvre du Traité, y compris la négociation de nouveaux traités et conventions internationaux qui ancrent et renforcent les positions internationales quant à l'élimination complète des armes nucléaires.

Malheureusement, un manque d'engagement persiste parmi les puissances nucléaires quant à la mise en œuvre de ce qu'elles ont accepté ou de ce qui a été adopté par consensus dans le Traité et les documents finals des Conférences d'examen, notamment celles de 2000 et 2010, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire et l'universalisation du Traité. Les États dotés d'armes nucléaires doivent immédiatement éliminer toutes leurs armes nucléaires et adhérer au Traité en tant qu'États non nucléaires. Ils doivent également soumettre toutes leurs installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Parallèlement, les puissances nucléaires doivent intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre leurs engagements en matière de désarmement nucléaire afin de réduire les risques internationaux pouvant découler de l'emploi délibéré ou accidentel ou de la menace de ces armes. Des efforts doivent également être faits pour réduire leur utilisation comme moyen de dissuasion à l'égard des pays nucléaires et non nucléaires.

En ce moment où les chances d'obtenir les garanties négatives de sécurité stipulées dans le Traité diminuent, les États non dotés d'armes nucléaires, en particulier les États arabes, craignent de plus en plus qu'un affrontement nucléaire éclate entre les grandes puissances en raison des graves événements politiques et militaires survenus récemment, qui nous préoccupent profondément. Il s'agit

notamment de l'expansion des alliances militaires et du déploiement d'armes nucléaires sur le territoire des membres de ces alliances, en violation flagrante de leurs engagements au titre du TNP, sans oublier l'occupation de parties du territoire d'autrui par la force ou la menace d'emploi d'armes nucléaires à des fins de dissuasion nucléaire. Dans ce contexte, la déclaration commune des puissances nucléaires du 3 janvier a malheureusement affirmé que la dissuasion nucléaire pouvait permettre de prévenir une nouvelle guerre nucléaire.

L'échec des Conférences d'examen de 2015 et 2022 doit être un signal d'alarme pour nous tous. L'échec de la Conférence d'examen de cette année s'est produit dans un contexte de fort antagonisme entre puissances nucléaires et alliances, qui a notamment conduit à des opérations militaires en Ukraine, avec de nombreuses répercussions sur son unité et son intégrité territoriale.

La Ligue des États arabes a mis sur pied un groupe de contact spécial chargé de négocier avec les parties concernées afin de parvenir à un règlement pacifique de la crise ukrainienne. Nous sommes toujours prêts à déployer tous les efforts nécessaires pour désamorcer les tensions et parvenir à un règlement pacifique de cette crise dans les plus brefs délais. Nous comptons sur la coopération de toutes les parties concernées pour faire en sorte que la situation ne se détériore pas davantage.

Il ne fait aucun doute que la Première Commission a une grande responsabilité dans la recherche d'un nouvel équilibre international et d'un consensus sur la manière de renforcer la sécurité aux niveaux international et régional. Elle doit plus que jamais redoubler d'efforts, compte tenu de sa responsabilité et de sa crédibilité, mais aussi de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement de Genève, en créant les conditions propices à la mise en œuvre des engagements internationaux. Les membres de la Ligue des États arabes estiment que les trois États dépositaires du Traité sur la non-prolifération ont une responsabilité particulière. Ils étaient coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, adoptée dans le cadre de l'accord prévoyant la prorogation indéfinie du Traité. Ils se sont tous engagés à travailler à la mise en œuvre de cette résolution dans un cadre international et multilatéral, dans le cadre du Traité et en dehors de celui-ci.

Les États membres de la Ligue des États arabes déposent chaque année un projet de résolution sur la menace de prolifération nucléaire au Moyen-Orient, ainsi qu'un projet de résolution sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Les deux projets de

résolution visent à assurer l'universalisation du Traité sur la non-prolifération dans notre région grâce à l'adhésion d'Israël au Traité en tant qu'État non nucléaire, ainsi qu'à son consentement pour soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'AIEA. La Ligue espère que tous les États Membres continueront à soutenir les deux projets de résolution à la Première Commission et à l'Assemblée générale.

Nous espérons également que la communauté internationale soutiendra les travaux de la Conférence des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tient chaque année en novembre, même si Israël et certaines des puissances nucléaires qui ont adopté la résolution de 1995 n'y participent pas. Ces pays n'ont pas participé à la Conférence bien qu'ils se soient ralliés, à la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2010, au consensus sur la convocation d'une conférence en vue de la création d'une telle zone. La Ligue des États arabes aimerait voir un changement clair de leur position afin que les négociations sur la création de la zone sur la base d'accords entre les pays de la région, y compris Israël, puissent avancer, avec la présence et le soutien de tous les États dotés d'armes nucléaires et des autres puissances internationales.

Le reste de ma déclaration, sur les armes classiques et l'espace extra-atmosphérique, sera remis à la Commission.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : En tant que Coordinateur, et compte tenu de l'impossibilité pour le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) d'être présent parmi nous cet après-midi, je vais donner lecture de sa déclaration.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

« Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le soutien total de l'OPANAL. J'adresse également mes salutations aux membres du Bureau et du secrétariat. Après deux années de participation virtuelle en raison de la pandémie, c'est un plaisir de revenir à l'Assemblée générale et de prendre part aux travaux de la Première Commission en personne.

Je commencerai par dresser un tableau sombre, qui est devenu quelque chose d'habituel au

sein de la Commission. J'en veux pour preuve les déclarations des délégations qui se sont exprimées avant moi. Ce qui n'est, en revanche, pas banal, c'est le risque de guerre nucléaire auquel nous sommes confrontés actuellement, quelque chose que nous n'avons pas connu depuis ce mois fatidique d'octobre 1962, il y a exactement 60 ans, lorsque ma région, l'Amérique latine et les Caraïbes, était sur le point de devenir le théâtre d'un affrontement nucléaire. C'est à la suite de cette grave situation que les États de ma région ont décidé de promouvoir la création de la première zone exempte d'armes nucléaires dans une zone densément peuplée, par l'entremise du Traité de Tlatelolco, qui a servi d'exemple à d'autres instruments internationaux, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Traité de Tlatelolco s'est également imposé comme l'une des composantes essentielles du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Le statut privilégié des États dont le territoire est totalement exempt d'armes nucléaires leur impose le devoir de préserver ce statut, à la fois dans leur propre intérêt et pour le bien de l'humanité. En conséquence, les États membres de l'OPANAL sont d'avis que l'emploi ou la menace d'armes nucléaires constitue une violation du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies. Nous condamnons catégoriquement toute menace nucléaire, qu'elle soit explicite ou implicite, et quelles que soient les circonstances.

Le 26 septembre, la communauté internationale a commémoré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Les 33 États membres de l'OPANAL, comme ils l'ont fait depuis que l'Assemblée générale a institué cette commémoration en 2013, ont publié une déclaration de position commune pour l'occasion, dans laquelle ils exposent leurs priorités et leurs préoccupations en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'une d'entre elles consiste à exiger que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances ou par quelque acteur que ce soit, ce qui ne peut être garanti que par l'interdiction et l'élimination transparente, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires. Dans la déclaration, un nouvel appel est lancé aux États-Unis, à la France, au Royaume-Uni et à la Fédération de Russie pour qu'ils retirent ou modifient leurs déclarations interprétatives des protocoles additionnels I et II du Traité de Tlatelolco, qui vont

à l'encontre de l'esprit du Traité, et pour qu'ils examinent les propositions faites par l'OPANAL en vue de résoudre ce problème.

Les États membres de l'OPANAL ont participé à deux autres instances très importantes pour le régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires, à savoir la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et la dixième Conférence d'examen du TNP. Malgré les efforts déployés, nous ne sommes parvenus à obtenir de résultats que dans le premier cas. La Conférence d'examen n'a en effet pas pu dégager un consensus sur un document final, ce qui est également mentionné dans la déclaration de position commune des États membres de l'OPANAL, dans laquelle, tout en regrettant l'absence d'accord et de progrès réels vers un monde exempt d'armes nucléaires, nous réaffirmons notre attachement au TNP et aux résultats des Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010.

Pour finir, je voudrais informer la Commission que les États membres de l'OPANAL travaillent actuellement sur une initiative visant à promouvoir la pleine mise en œuvre des buts et principes énoncés dans les traités existants portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et à soutenir la création d'autres zones dans les régions où elles n'existent pas encore. Cette initiative sera ouverte à tous les États Membres de l'ONU et sera communiquée en temps opportun. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Gisel (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est reconnaissant de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole devant la Première Commission.

Chaque année, nous venons à la Commission pour mettre l'accent sur les conséquences humanitaires des armes. Limiter et empêcher ces conséquences pour les civils et les combattants devrait être au cœur des efforts de désarmement. À l'heure où la Première Commission entame ses travaux sur fond de tensions internationales accrues et de crises multiples, son rôle est plus que jamais essentiel. S'il est un domaine où la nécessité de renforcer le cadre de désarmement existant est la plus urgente, c'est bien celui des armes nucléaires. Le risque qu'elles soient utilisées augmente sans cesse, malgré les preuves flagrantes de leurs conséquences effroyables sur la santé,

l'environnement, le climat et la sécurité alimentaire, malgré l'absence de capacités suffisantes aux fins de l'action humanitaire et malgré le risque d'escalade que tout recours entraînerait.

Les armes nucléaires constituent l'une des plus grandes menaces pour l'humanité. Cette année, la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a adopté une déclaration et un plan d'action ambitieux. Nous saluons cette avancée et appelons les États parties à respecter ces engagements. Toujours cette année, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'est pas parvenue à réunir un consensus sur un document final. Nous sommes vivement préoccupés par cette situation, et nous demandons instamment aux États parties de mettre pleinement en œuvre le TNP. Nous appelons également tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer rapidement à ces traités.

Alors que la menace de l'utilisation d'armes nucléaires s'accroît, les armes classiques continuent de faire des ravages parmi les civils. Souvent, les combats sont menés dans des villes densément peuplées, au seuil des maisons, et pourtant ils continuent d'être menés avec des armes mal adaptées aux milieux urbains, comme les explosifs lourds. Chaque jour, aux quatre coins du globe, le CICR témoigne des souffrances aiguës causées par l'utilisation impropre des armes et des munitions, qui est facilitée par l'insuffisance des contrôles sur leur possession, leur transfert et leur utilisation. En fin de compte, les civils restent les principales victimes des armes classiques. Cette année a été marquée par l'adoption d'une déclaration politique sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées, que le CICR a saluée et qu'il soutient fermement. Nous encourageons tous les États à la soutenir et à éviter l'utilisation d'armes explosives lourdes dans les zones habitées. Il faut par ailleurs multiplier les efforts en vue de promouvoir l'adhésion universelle à tous les instruments interdisant ou limitant l'utilisation ou le transfert d'armes classiques.

L'utilisation des nouvelles technologies de guerre soulève de profonds dilemmes juridiques et éthiques, et elle risque de causer de grandes souffrances humaines. L'année dernière déjà, le CICR avait souligné devant la Commission (voir A/C.1/76/PV.7) l'urgence pour les États d'adopter de nouvelles réglementations juridiquement contraignantes sur les armes autonomes afin de garantir le maintien d'un contrôle et d'un jugement humains suffisants sur l'emploi de la force. Il conviendra dès lors d'interdire certains types d'armes autonomes et de réglementer strictement tous les autres. Nous constatons avec satisfaction qu'un nombre croissant

d'États considèrent que l'établissement de limites internationalement reconnues pour les armes autonomes est nécessaire et réalisable, et nous les invitons à prendre immédiatement des mesures concrètes pour ouvrir la voie à la négociation d'un traité.

La dépendance de la société à l'égard des technologies numériques fait peser une nouvelle catégorie de risques aux populations civiles, en particulier lorsque le fonctionnement des infrastructures civiles essentielles repose sur les systèmes spatiaux et les technologies de l'information et des communications. Nous demandons instamment aux États de prendre en compte les risques de conséquences humanitaires lorsqu'ils prennent une décision concernant des opérations militaires spatiales ou cybernétiques. Nous demandons aux États d'interpréter et d'appliquer de bonne foi les règles existantes du droit international humanitaire afin d'assurer une protection suffisante des civils, des infrastructures et des données civiles pendant les conflits armés. Si de nouveaux instruments juridiquement contraignants ou d'autres normes doivent être élaborés, ils doivent être compatibles avec le cadre juridique en vigueur et le renforcer.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur la liste pour le débat général.

La Commission va maintenant entendre une allocution de la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général auprès de la Conférence du désarmement, M^{me} Tatiana Valovaya.

M^{me} Valovaya (Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma gratitude pour l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à la Première Commission en ma qualité de Secrétaire générale de la Conférence du désarmement.

Cette année, la Conférence a entamé ses travaux peu après la déclaration commune faite le 3 janvier par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dans laquelle ils affirment qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit pas être menée. Ce message commun et constructif a fait naître l'espoir de progrès réels et durables en matière de désarmement et de non-prolifération. C'est d'ailleurs dans ce contexte favorable que la session a commencé et que la Conférence a su inverser la tendance de ces dernières années de rejet des demandes de participation en tant qu'observateurs. En accédant à la demande de tous les États désireux de s'asseoir à la table des négociations et de participer aux travaux de la Conférence comme observateurs, cette dernière a prouvé son attachement à un multilatéralisme

efficace par une ouverture à tous. En outre, la Conférence a créé cinq organes subsidiaires, qui ont permis un débat de fond structuré tout au long de l'année.

Les efforts diplomatiques fournis au début de l'année ont été essentiels à ces bons résultats. Les États membres de la Conférence du désarmement ont fait preuve de souplesse et d'esprit de coopération lorsqu'ils ont accepté de reprendre des discussions de fond structurées au sein des organes subsidiaires constitués. Je voudrais également saluer l'esprit de collaboration du P6+2 cette année, qui a poursuivi la bonne pratique des années précédentes en assurant la continuité non seulement entre les présidences, mais aussi entre les sessions annuelles de la Conférence. Hélas, malgré des débuts prometteurs, la session de cette année a été perturbée par une flambée de tensions géopolitiques qui a mis à mal le dispositif soigneusement élaboré pour les discussions de fond. Toutefois, malgré ce contexte, la Conférence est parvenue à adopter les rapports des deux organes subsidiaires qui portent, d'une part, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et, d'autre part, sur les nouvelles armes de destruction massive et les nouveaux systèmes d'armes de ce type, les armes radiologiques, un programme global de désarmement et la transparence dans le domaine des armements.

En plus du fait qu'ils n'ont pas adopté les rapports d'autres organes subsidiaires, je regrette également que les participants à la Conférence n'aient pas pu se mettre d'accord sur son rapport annuel à l'Assemblée générale. Même si, les années précédentes, les rapports annuels à l'Assemblée générale ne comportaient que quelques paragraphes décrivant les travaux de fond, ils donnaient une indication des travaux de la Conférence au cours de l'année considérée. Il est tout à fait regrettable que le rapport d'une page de cette année ne fasse aucune référence aux discussions de fond.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration à la Conférence en janvier, nous continuons d'observer une montée des tensions mondiales, une méfiance et une polarisation croissantes, une concurrence en matière d'armement, la politisation des instances consacrées au désarmement et une érosion générale de nos institutions chargées du désarmement. Les tensions actuelles accentuent et accélèrent ces tendances négatives, ce qui entrave les progrès dans un cadre multilatéral ou au sein de la Conférence du désarmement. Je reste fermement convaincue que la Conférence est un maillon essentiel de l'architecture mondiale de désarmement, et qu'elle a un rôle à jouer pour inverser ces tendances négatives. L'importance historique de la Conférence ne la dispense pas cependant de la nécessité cruciale de s'adapter aux

réalités de notre époque. Nous devons travailler ensemble pour que la Conférence soit adaptée aux objectifs visés, capable de trouver des solutions efficaces aux défis actuels en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. En tant que Secrétaire générale de la Conférence, je continuerai à exhorter tous les membres de la Conférence du désarmement à dialoguer et à coopérer. La volonté politique et la souplesse seront indispensables pour que la Conférence puisse honorer son mandat. Pour cela, je suis prête à maintenir mon soutien à la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M^{me} Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis contrainte de prendre la parole à la suite des références à mon pays faites par les délégations de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de l'Autorité palestinienne.

L'Iran porte la plus grande part de responsabilité dans la méfiance à l'égard de l'architecture de maîtrise des armements au Moyen-Orient, et il a violé ses engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des accords de garanties conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). De plus, je tiens à rappeler à toutes les délégations que l'Iran est le principal parrain du terrorisme dans le monde et le principal vecteur de la prolifération d'armes légères et de petit calibre, d'armes lourdes, de roquettes, de missiles et d'autres technologies connexes, comme les drones aériens. Tout cela a pour seul but de promouvoir son programme radical et de déstabiliser ainsi l'ensemble du Moyen-Orient et au-delà.

De son côté, la Syrie n'a toujours pas répondu aux questions ouvertes que lui a posées l'AIEA concernant son programme nucléaire clandestin, et elle viole également ses engagements au titre du TNP et des accords de garanties conclus avec l'AIEA. L'existence d'activités nucléaires non déclarées en Syrie reste significative et préoccupante, tout comme les questions ouvertes relatives à la nature et à la disponibilité opérationnelle de certains sites et matières spécifiques en Syrie. La Syrie autorise également l'Iran à établir des bases à l'intérieur de ses frontières et permet à une organisation terroriste radicale d'agir librement et sans entrave dans le pays. Ces deux acteurs cherchent à déstabiliser la région et à menacer ses habitants.

La Syrie a utilisé des armes chimiques contre sa propre population, tuant des centaines de femmes et d'enfants. Il est vital que la communauté internationale reste vigilante face au non-respect par la Syrie de ses obligations afin d'éviter une érosion plus grande de la norme absolue contre l'emploi d'armes chimiques et de la restaurer. La communauté internationale doit également continuer à enquêter sur les capacités et les activités actuelles de la Syrie en ce qui concerne son programme d'armes chimiques. Mes collègues iraniens et syriens enchaîneront sans doute avec des accusations extravagantes et absurdes contre Israël. Je peux assurer à la Commission qu'elles ne représentent rien d'autre que de simples accusations réflexes afin de détourner l'attention des crimes odieux commis par leurs gouvernements.

Enfin, il est regrettable que le représentant de l'Autorité palestinienne ait choisi de faire une déclaration contenant de fausses accusations. Israël les rejette catégoriquement.

M. Grigoryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Notre délégation a demandé à exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration faite par le représentant de l'Azerbaïdjan plus tôt dans la journée. Il n'est pas surprenant que la délégation azerbaïdjanaise ait une fois de plus tenté d'utiliser cette instance internationale avec malveillance dans le seul but de diffuser des récits dont on sait qu'ils sont faux et fabriqués de toutes pièces. Je voudrais évoquer quelques points à ce propos. Selon une maxime rendue célèbre par le Président des États-Unis John Adams,

« les faits sont têtus ; et quels que soient nos souhaits, nos désirs ou nos passions, ils ne pourront pas altérer un état de fait. »

Les souhaits et les désirs de la délégation azerbaïdjanaise sont très clairs. Elle cherche à déformer la réalité et à induire la communauté internationale en erreur en s'appuyant sur des tactiques classiques, comme la culpabilisation des victimes. De l'autre côté du spectre, il y a les faits. En septembre, l'Azerbaïdjan a lancé une nouvelle agression militaire à grande échelle contre le territoire souverain de l'Arménie afin de semer la terreur et de créer de nouveaux faits accomplis.

Nous avons exposé les détails de cette agression dans notre déclaration nationale au cours du débat général (voir A/77/PV.9). Comme en 2020, lorsque l'Azerbaïdjan a attaqué le Haut-Karabakh, cette agression militaire a été précédée d'un fort accroissement de la puissance militaire et de discours provocateurs. Comme en 2020, la population civile a été délibérément prise pour cible et les forces armées azerbaïdjanaises ont à nouveau adopté des comportements criminels. L'assassinat

brutal de prisonniers de guerre arméniens par les forces azerbaïdjanaises a été un choc pour le monde entier et il a fait l'objet d'une large condamnation. Comme en 2020, avant le début des hostilités, de nombreux appels ont été lancés pour mettre en place des mécanismes de surveillance internationaux susceptibles d'empêcher toute escalade. Sans surprise, c'est l'Azerbaïdjan qui a rejeté la mise en place de ces mécanismes.

Les graves violations, par l'Azerbaïdjan, des mécanismes de maîtrise des armements classiques et des mesures de confiance et de sécurité font peser une grave menace sur la sécurité de la région. Elle a dépassé les plafonds fixés dans quatre des cinq catégories d'armes classiques définies par le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Les forces armées azerbaïdjanaises situées le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sont, depuis des décennies, totalement exclues des procédures d'inspection et de vérification, sapant ainsi la crédibilité des données fournies par l'Azerbaïdjan dans le cadre de l'échange annuel d'informations militaires et lui permettant de concentrer un grand nombre de forces et de matériel militaires invérifiables le long des frontières de l'Arménie et dans la zone de conflit du Haut-Karabakh. L'Arménie a toujours demandé à la communauté internationale d'accorder une plus grande attention à ces violations. Au fil des décennies, l'Azerbaïdjan n'a jamais abandonné sa stratégie de recours à l'emploi et à la menace de la force pour projeter sa politique expansionniste dans la région. Elle a toujours considéré comme des entraves superflues à sa politique expansionniste, tout en les laissant sans suite et en les violant continuellement, les appels de la communauté internationale exhortant à s'abstenir de recourir à la force, à établir des mesures de confiance ou à adhérer aux dispositions existantes en matière de maîtrise des armes classiques.

Enfin, l'Arménie a multiplié les avertissements sur les menaces que la politique d'agression de l'Azerbaïdjan fait peser sur la paix et la sécurité dans notre région. Plus précisément, nous avons mis en garde contre ses violations constantes des régimes de maîtrise des armements et l'accroissement massif de sa puissance militaire, qui, selon des sources internationales compétentes, ont fait de notre petite région l'une des zones les plus militarisées du monde. L'incapacité de la communauté internationale à régler convenablement cette question a permis à l'Azerbaïdjan de profiter de toutes les occasions propices pour lancer de nouvelles agressions. Nous pensons donc que, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité régionales, les organes internationaux compétents doivent parler des violations

flagrantes commises par l'Azerbaïdjan, tous les actes d'atrocité doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et leurs auteurs doivent être traduits en justice.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se sent obligée d'exercer son droit de réponse à la suite des déclarations provocatrices faites par les représentants de l'Australie et d'autres pays européens. Nous rejetons catégoriquement les allégations scandaleuses des pays européens qui visent à diaboliser mon pays dans cette instance. Nous engageons une fois de plus les pays européens à s'abstenir de perpétuer une mentalité héritée de la guerre froide et la pratique du deux poids, deux mesures. En outre, l'Australie n'a aucun droit ni aucune compétence pour contester notre capacité de légitime défense. L'Australie, qui est partie au partenariat trilatéral renforcé en matière de sécurité entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis et qui est un acteur de la prolifération internationale, fait l'objet d'une vague de dénonciations et de rejets dans la région. Il est absurde que l'Australie, passant sous silence sa propre situation misérable, critique l'exercice légitime de notre droit de légitime défense. Son attitude imprudente est une atteinte choquante à notre souveraineté et une grave provocation à caractère politique. Si l'Australie met son nez dans les problèmes de la péninsule coréenne, cela n'aura que des conséquences indésirables.

Je voudrais profiter de cette occasion pour réitérer notre position sur la situation dans la péninsule coréenne. Les États-Unis continuent à montrer les dents en organisant des exercices militaires conjoints fréquents et massifs et en introduisant des armes nucléaires sur la péninsule coréenne et aux alentours. En plus de cela, la Corée du Sud devient incontrôlable, multiplie les manœuvres militaires dangereuses et modernise ses armements, tout en se targuant de renforcer son prétendu dispositif défensif conjoint et sa capacité de dissuasion et de riposte, ce qui aggrave les tensions militaires dans la région. Ces événements graves prouvent que la situation militaire prolongée que nous traversons va de mal en pis et que nous devons donc être parfaitement préparés.

L'objectif ultime des États-Unis est de renverser un jour mon gouvernement en nous poussant à nous désarmer et à renoncer à notre droit à la légitime défense. En réalité, notre capacité de légitime défense a pour objectif d'endiguer l'éventuel déclenchement d'une guerre en amenant les forces hostiles à renoncer à leurs tentatives d'agression et d'attaques militaires. Notre capacité nationale d'autodéfense est le droit légitime d'un État

souverain, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Président de la Commission des affaires d'État de la République populaire démocratique de Corée a déclaré dans son discours de politique générale à l'Assemblée populaire suprême,

« Si aujourd'hui notre politique nucléaire doit changer, alors le monde et l'environnement politique et militaire de la péninsule coréenne doivent aussi changer. Ni l'abandon de l'énergie nucléaire ni la dénucléarisation ne seront imposés à la République populaire démocratique de Corée, et aucune négociation à cette fin, ni aucune monnaie d'échange ne sera possible dans le processus ».

En tant qu'État responsable doté de l'arme nucléaire, la République populaire démocratique de Corée respectera de bonne foi ses engagements en matière de non-prolifération. Pour garantir une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne, les États-Unis doivent renoncer de manière complète, vérifiable et irréversible à leurs politiques hostiles et à leur chantage nucléaire. La communauté internationale doit analyser la nature de la situation dans la péninsule et rejeter l'intimidation par bloc et la politique du deux poids deux mesures, qui ne peuvent mener qu'à la confrontation et au conflit.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes une fois de plus contraints de prendre la parole pour exercer notre droit de réponse face aux accusations infondées des délégations occidentales concernant l'opération militaire spéciale de la Russie en Ukraine. Le principal problème tient au fait que nous n'avons pas le même point de vue sur les origines de la crise ukrainienne et sur la transformation qui s'est produite dans ce pays depuis le coup d'État anticonstitutionnel soutenu par l'Occident en février 2014. Les motivations des États occidentaux sont claires. Ils cherchent à tout prix à se soustraire à leur responsabilité en ce qui concerne la transformation d'une Ukraine indépendante en une Ukraine nationaliste, radicalement antirusse, et les huit années de pilonnage constant du Donbass par le régime de Kiev. La Russie, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, a lancé une opération spéciale pour protéger les habitants du Donbass après que le régime de Kiev, avec l'approbation de ses parrains occidentaux, a publiquement anéanti le processus de Minsk. C'était une décision difficile, mais qui est devenue nécessaire lorsque nous avons compris qu'une action militaire de l'Ukraine contre les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk était imminente. Des documents de l'état-major ukrainien retrouvés dans le cadre de l'opération spéciale le confirment.

Comme nous le savons tous, un mois seulement après le début de l'opération, les négociations entre la Russie et l'Ukraine avaient quasiment permis de dessiner les contours d'un futur accord. La paix semblait si proche que la Russie, dans un geste de bonne volonté, a retiré ses contingents des régions qu'elle occupait dans les oblasts de Kiev, Tchernigov et Soumy. La balle était dans le camp de Kiev, qui était prêt à conclure un accord, mais c'est alors que l'Occident est intervenu, en particulier Londres et Washington, qui étaient opposés à ce scénario et avaient la mainmise sur l'OTAN. Il faut dire que depuis le coup d'État illégal de Maïdan, l'Ukraine ne les intéresse que comme un pion dans une lutte géopolitique visant à affaiblir la Russie. Le scénario de la paix ne convenait donc ni au Royaume-Uni ni aux États-Unis. Des représentants des pays occidentaux se sont rendus à Kiev pour faire comprendre au Président Zelenskyy et à son équipe que l'Occident était prêt à tout faire, à l'exception d'une intervention militaire directe, pour assurer la victoire de l'Ukraine. Ils ont utilisé le slogan selon lequel c'est en Ukraine que se décide le sort de la démocratie mondiale, dans le cadre d'une bataille entre le bien et le mal. En conséquence, comme nous le savons, le Président Zelenskyy a renié tous les accords, faisant ainsi disparaître toute perspective de paix. Le Président ukrainien a commis une erreur fatale pour son pays.

Depuis lors, l'Occident mène une guerre par procuration à grande échelle contre la Russie, par l'intermédiaire des Ukrainiens, jusqu'au dernier Ukrainien. De fait, l'OTAN tire les ficelles et dirige toutes les actions de Kiev sur le théâtre des opérations. Des représentants des services de renseignement militaire ukrainiens ont reconnu publiquement que Washington était directement impliqué dans le choix de chaque cible des systèmes américains de lance-roquettes multiples HIMARS. L'Ukraine fourmille d'instructeurs militaires, de services spéciaux et de mercenaires occidentaux. Les conséquences de ces actions sont très graves pour l'Ukraine, et nous sommes encore loin de la fin de ce processus d'autodestruction. En créant à nos frontières un État dirigé par des nationalistes radicaux et des russophobes, et en soutenant la guerre menée par le régime de Kiev contre la population du Donbass depuis 2014, l'Occident ne nous a pas laissé de choix. Malheureusement, nous ne croyons pas au bon sens des pays occidentaux. Ils ont démontré à maintes reprises qu'ils étaient prêts à commettre n'importe quel crime et à s'engager dans n'importe quelle aventure pour assurer le bien-être du soi-disant milliard de nantis, pour maintenir leur domination sur le monde et pour poursuivre leur politique néocoloniale. Nous n'avons pas commencé cette guerre, nous la terminons.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole car je voudrais réagir à la déclaration de la représentante d'Israël. Le comportement agressif d'Israël au Moyen-Orient et sa détention de capacités nucléaires, en dehors du cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'accord de garanties généralisées, représentent véritable danger pour le régime de non-prolifération et une menace réelle pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Le refus d'Israël d'adhérer au TNP ou à tout autre accord international relatif au désarmement des armes de destruction massive et le fait qu'il détient d'importantes capacités nucléaires ne l'autorisent pas à parler de cas de non-respect du Traité.

Israël persiste à défier la volonté de la communauté internationale et insiste pour ne pas se soumettre au régime de non-prolifération, en comptant sur le soutien total de ses alliés. Une action énergique à l'échelle internationale s'impose pour prendre des mesures pratiques de dissuasion susceptibles d'amener Israël à adhérer au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de permettre la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, compte tenu de l'engagement de tous les autres États de la région à atteindre cet objectif.

Nous condamnons l'agression israélienne contre la souveraineté du territoire syrien en 2007 et demandons instamment qu'elle soit condamnée et dénoncée comme une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous la condamnons également pour avoir servi de plateforme pour attaquer la Syrie, la victime de l'agression, dans le but de ternir son image et d'exercer une pression politique sur notre pays. La reconnaissance par Israël de sa responsabilité dans cette agression contre la Syrie, après une décennie de dénégations et de mensonges, fait qu'il est impératif de veiller à ce qu'Israël coopère avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et fournisse des réponses convaincantes sur le type de missiles qu'il a utilisé lors de cette agression. Israël prétend défendre la sécurité et la paix et mettre en œuvre ses engagements internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Cela ne saurait occulter un fait établi, à savoir qu'Israël n'est partie à aucun des accords relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

Il semble que la représentante d'Israël ne connaisse pas la vérité sur l'histoire sanglante de l'entité qu'elle représente. Israël a été le premier à utiliser des armes chimiques et biologiques au Moyen-Orient. La déclaration

de la représentante israélienne est truffée de mensonges et d'hypocrisie. Les accusations qui y sont contenues sont une tentative désespérée de détourner l'attention du danger que représentent les armes nucléaires israéliennes et de dissimuler le non-respect par Israël des résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui l'appellent à adhérer au TNP, en particulier la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, et à l'accord de garanties généralisées de l'AIEA.

Le passé criminel et agressif d'Israël a épuisé l'Organisation depuis sa création. Chacune des salles de l'ONU à New York et à Genève a été le théâtre d'un millier de résolutions adoptées pour condamner les actes d'agression d'Israël, son occupation des territoires arabes et ses massacres contre les Arabes dans les prisons israéliennes.

M. Gurbanov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole afin d'exercer son droit de réponse en réaction aux déclarations trompeuses et provocatrices du représentant de l'Arménie.

Alors que l'Azerbaïdjan s'efforce activement de créer un climat propice à la normalisation des relations, et malgré le ferme appui de la communauté internationale à cette initiative, la réciprocité n'est guère vraie du côté arménien. Le danger associé à cette position s'est concrétisé par une grave montée des tensions aux frontières que l'Arménie a provoquée de manière irresponsable au début du mois. Les contre-mesures prises par l'Azerbaïdjan face à cette provocation militaire étaient limitées et ne visaient que des biens militaires légitimes qui constituaient une menace pour l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan.

Néanmoins, la tradition arménienne de désinformation sur l'Azerbaïdjan s'est poursuivie en vue de semer la confusion au sein de la communauté internationale ainsi que de la société arménienne. Nous devons souligner que l'Arménie n'est en rien fondée, juridiquement, politiquement ou moralement, à faire quelque déclaration que ce soit concernant le territoire internationalement reconnu de l'Azerbaïdjan ou les questions relevant de ses droits souverains, de sa compétence et de sa responsabilité exclusifs. Toute tentative par le représentant de l'Arménie, dans sa déclaration, de promouvoir les revendications territoriales de son pays et de fabriquer de toutes pièces des récits historiques en faisant référence à de faux noms est sans valeur. Le territoire auquel l'Arménie fait référence fait partie intégrante de l'Azerbaïdjan, ce que n'ont cessé de réaffirmer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ainsi, par un décret du 7 juillet 2021, le Président de l'Azerbaïdjan a créé la région économique du Garabagh, qui fait partie

intégrante de l'Azerbaïdjan. En outre, la présence continue des forces armées arméniennes, y compris des formations armées arméniennes illégales dans la région économique du Garabagh en Azerbaïdjan, reste une autre source de danger. Il sera essentiel que ces forces et leurs équipements se retirent complètement de cette région, comme le prévoit l'article 4 de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, et que toutes les formations armées illégales soient désarmées.

Au fil des ans, c'est l'Arménie qui a fourni des informations inexactes et incomplètes sur ses forces armées stationnées dans les territoires anciennement occupés de l'Azerbaïdjan dans le cadre de l'échange annuel d'informations militaires prévu par le Document de Vienne 2011 de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies. Cette réalité est aussi attestée dans les rapports du Secrétaire général sur la maîtrise des armements classiques et sur les mesures de confiance. Contrairement à l'Arménie, l'Azerbaïdjan prend au sérieux son obligation internationale d'enquêter sur les cas présumés. Or, le Gouvernement arménien n'a pas encore pris de mesures efficaces pour prévenir les crimes de guerre ou pour traduire en justice les personnes impliquées pour les crimes commis. En Arménie, personne n'a été traduit en justice pour les nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui ont été commis depuis le début des années 1990 et qui continuent d'être perpétrés encore aujourd'hui.

Depuis la première guerre du Garabagh, les forces armées arméniennes ont perpétré des massacres sans précédent non seulement contre des militaires azerbaïdjanais, mais aussi contre des civils. L'illustration la plus célèbre reste le génocide de Khodjali. Le 26 février 1992, 613 civils ont été brutalement tués dans la ville de Khodjali en une seule nuit. Jusqu'à présent, aucune information n'a été donnée sur le sort des 4000 Azerbaïdjanais disparus. En octobre 2020, l'Arménie a commis des crimes contre l'humanité en envoyant des tirs de missiles sur la population civile des villes azerbaïdjanaises de Gandja, Barda et Mingechevir. En particulier, une fosse commune contenant les restes de 12 personnes, ligotées avec du fil de fer et des cordes et portant des traces de torture, a été récemment découverte dans l'ancien village occupé d'Edilli, dans le district de Khodjavend, en Azerbaïdjan. Les déclarations incohérentes de l'Arménie n'ont en rien aidé à faire aboutir les espoirs du plan actuel de normalisation des relations interétatiques entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint de prendre la parole

pour rejeter les mensonges flagrants et les allégations sans fondement de la représentante du régime d'apartheid d'Israël contre mon pays.

Dans un nouvel effort désespéré, la représentante du régime israélien a tenté de dissimuler les activités déstabilisatrices, malveillantes et terroristes que son régime a menées dans la région. Au nombre de ces activités figurent des opérations secrètes, des tentatives de subversion et de perturbation perpétrées contre le programme nucléaire pacifique de l'Iran, ainsi que des assassinats lâches et odieux, ciblant d'innocents citoyens et scientifiques iraniens, tout cela au service des sinistres visées du régime dans la région. Il est pour le moins ironique de constater que ce régime terroriste, qui affiche un bilan déplorable en matière de mise au point, de fabrication et de stockage de divers types d'armes de destruction massive, accuse avec malveillance l'Iran d'enfreindre les résolutions du Conseil de sécurité, alors que lui-même y contrevient de manière flagrante et systématique depuis de nombreuses années. Le régime israélien n'a laissé passer aucune occasion de mettre en péril et de saper le Plan d'action global commun et de faire obstacle à l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les allégations d'Israël concernant l'Iran sont donc totalement absurdes, hors de propos et sans fondement.

Nous pensons que la communauté internationale doit contraindre le régime israélien à cesser tous ses agissements déstabilisateurs et aventuristes dans la région. Le régime israélien a menacé les pays de la région d'un anéantissement nucléaire et continue de menacer d'employer la force contre l'Iran. Nous en avons l'exemple le plus récent sous la forme d'une déclaration du Conseiller israélien pour la sécurité nationale, du Chef du Conseil israélien de sécurité nationale et du Ministre de la défense, qui confirment la responsabilité du régime concernant des opérations de subversion et des actes de terrorisme israéliens menés sur le territoire iranien. Ces déclarations constituent non seulement une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, mais aussi un aveu clair de la responsabilité d'Israël dans les opérations terroristes et destructrices menées contre l'Iran. Cette déclaration démontre également que le régime israélien est responsable d'actes criminels et terroristes et qu'il doit en répondre afin d'en assumer les conséquences.

M. Grigoryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre la parole une deuxième fois, mais je dois répondre aux commentaires du représentant de l'Azerbaïdjan. Malheureusement, nous continuons d'être témoins de tentatives de distorsion de la réalité. La récente agression

de l'Azerbaïdjan a été discutée au Conseil de sécurité en septembre (voir S/PV.9132) à l'initiative de l'Arménie, et beaucoup ont parlé de l'attaque contre le territoire arménien. Malheureusement, nous entendons encore un pays prétendre que c'est l'Arménie qui a déclenché cette agression. Nous avons déjà observé ce comportement par le passé et nous avons mis en garde contre celui-ci dans de nombreuses enceintes internationales, y compris à l'ONU.

Quand on voit les affabulations de l'Azerbaïdjan à propos des événements du mois dernier, on peut imaginer l'ampleur des inventions de cette délégation pour les faits survenus il y a 30 ans. La guerre des années 1990 a commencé par l'agression de l'Azerbaïdjan contre le peuple du Haut-Karabakh, faisant massivement appel à des organisations terroristes étrangères notoires et à des armes lourdes contre la population civile de Stepanakert et d'autres villes du Haut-Karabakh. L'objectif était de forcer la population du Haut-Karabakh à quitter sa patrie historique. Nous avons été témoins de pogroms et d'intentions génocidaires à Soumgaït, Bakou, Kirovabad et dans le Haut-Karabakh lui-même.

Enfin, il est ironique que l'Azerbaïdjan cherche à faire la preuve de ses propres allégations en utilisant les passages d'un rapport du Secrétaire général qui ne reprennent que la déclaration nationale de l'Azerbaïdjan. Ce n'est rien d'autre qu'une tentative de plus de ce pays de justifier l'injustifiable et de déformer la réalité.

M. Gurbanov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Arménie a choisi une fois de plus de reprendre les mêmes affabulations classiques. Nous avons donc entendu des affirmations dénuées de sens qui nous prouvent que la notion de paix est étrangère à l'Arménie. On sait bien que le conflit a commencé à la fin des années 1980 avec les revendications territoriales illégales et démesurées de l'Arménie et les agressions contre les Azerbaïdjanais en poste en Arménie et dans les régions d'Azerbaïdjan peuplées de minorités ethniques. De graves violations du droit humanitaire international, qui équivalent à des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des actes de génocide, ont été commises par les forces arméniennes au cours de l'agression, entraînant la mort de milliers de personnes, le nettoyage ethnique, dans toutes les zones prises, de plus de 700 000 Azerbaïdjanais. Ce n'est pas un hasard si, dans sa déclaration, le représentant de l'Arménie a passé sous silence la résolution 853 (1993) du Conseil de sécurité sur cette question, qui condamne clairement le recours à la force contre l'Azerbaïdjan. Nous exigeons une communication claire et cohérente de la part de l'Arménie, conformément au processus de normalisation d'après-conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour cette séance.

Je rappelle aux délégations qu'elles ont jusqu'à demain midi pour déposer tous les projets de résolution et de décision. La prochaine séance de la Commission se

tiendra demain après-midi à 15 heures, dans cette salle, afin d'entendre les organisations non gouvernementales et de mener un débat sur les méthodes de travail de la Commission et la planification des programmes.

La séance est levée à 17 h 35.